

INSTITUT INTERNATIONAL D'AFRIQUE CENTRALE

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur Reconnu par l'Etat du Tchad (siège son Siège)
 Siège : Moundou, République du Tchad - BP : 293 Moundou, Tchad - Email : iaoc1@yahoo.com - Tel : (+235) MOUNDOU ("NDJAMENA") 63 43 12 92 20 32 93 93 70 43 65 22 80 80
 CAMPUS ANNEXE du Cameroun - BP : 11618 Yaoundé, Cameroun - Tel : (+237) 651 78 81 81 - 690 48 35 35
 (NB : Nous Recrutons tous les Candidats Etudiants Ressortissants des Pays d'Afrique Centrale CECAE suivants : Tchad, Cameroun, Gabon, Centrafrique, Congo, Guinée Equatoriale, Burundi, RD Congo, Angola, Sao-Tomé et Principe, Rwanda. Et des Etudiants d'autres Pays).



CONSEIL D'ADMINISTRATION (SECTION PERMANENTE) DIRECTION GENERALE (CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE) ET SECRETARIAT GENERAL

SOUS-SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES GENERALES
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET GENERALES
 SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, GENERALES, DU BUDGET ET DU CONTROLE
 SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES FISCALES COMPTABLES ET DE LA DEPENSE

DEPARTEMENT : SCIENCES ECONOMIQUE ET DE GESTION ; SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES ; ET MANAGEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

FICHE A- CAMPUS ANNEXE - CAMEROUN

N Réf : 2024/N/002_cmr_annexe_FGP-TFC_24-25_IJAC/PCA/CAGOS/RDG/VDG-SG/SSG/AG/DAAFG/SDAGABC/SDAFFCD/DEP-DROIT_GESTION_SOCIALE/MBE

AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2024-2025, LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS GLOBAUX DE PENSION, SONT DÉTAILLÉS ET FIXÉS AINSI QU'IL SUIVIT, PAR RÉGIME ET OPTIONS : RÉGIME : NORMAL D'ADMISSION ET DE FORMATION (AL1)
 CYCLE : LICENCE- BTS _ NIVEAU : 2^{EME} ANNEE DE FORMATION (LICENCE 2 - BTS2) _

FILIERES: SCIENCES ECONOMIQUE ET DE GESTION ; SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES ; ET MANAGEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS GLOBAUX DE PENSION	SOUS-SPECIALITES / OPTIONS (DU RÉGIME NORMAL DE FORMATION)	MONTANT GLOBAL EN FCFA (DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS)
(A1) Frais d'Inscription, Pré-inscription et d'Admission / Ré-Inscription et de Ré-Admission (UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX)		25 000 FCFA
FRAIS GLOBAUX DE PENSION, TOUT FRAIS CONFONDU	FILIERE 1: SCIENCES ECONOMIQUE ET DE GESTION Gestion des Ressources Humaines et des Compétences ; Management des Projets / Audit et Evaluation des Projets Gouvernance et Management Public ; Business and Administration (BBA-MBA);	430 000 FCFA
	Management, Stratégie, Compétitivité Intelligence Economique Banque, Finance, Assurance et Micro-Finance Comptabilité, Finance et Gestion des Entreprises Audit et Contrôle de Gestion/ Expertise Comptable et Fiscale Marketing, Communication et Relations Publiques	530 000 FCFA
	Management des Systèmes d'Information et Informatique de Gestion Douane-Transit, Logistique, Transport et Commerce International	440 000 FCFA
	FILIERE 2: SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES Sciences Juridiques et Politiques Appliquées Droit et Professions et Carrières Judiciaire (Notariat, Avocature) Relations Internationale, Droit Diplomatique et Consulaire Stratégie, Sécurité, Défense et Intelligence Economique	440 000 FCFA
		530 000 FCFA
	FILIERE 3: MANAGEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE Administration des Caisses de Prévoyance Sociale (CNPS) et Management Administration des Caisses de Sécurité Sociale (CNSS) et Management Administration Hospitalière et des Affaires Sociales Administration des Caisses d'Assurance Maladie (CNAM) et Management Ingénierie de la Protection Civile et Management Ingénierie des Sciences Sociales Appliquées	440 000 FCFA

A1/B1 : Frais d'Inscription, Pré-Inscription et d'Admission / Ré-Inscription et de Ré-Admission ;

A5/B5 : Frais de Scolarité

NB : Pour les Autres Régimes de Formation et Requêtes Spécifiques associées à la formation, ceux-ci font l'objet de Frais Additifs aux Frais Globaux de Pension, tout Frais confondu, du régime ordinaire de formation suivant les dispositions réglementaires y relatives (à l'instar de : A3- Frais Additifs de la Formation à Distance cf : DIR3; A4 - Frais Additif de Correction de Parcours; cf : DIR4 ; etc

DIRECTIVES DE REGULATION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE ET ACADEMIQUE DES FRAIS GLOBAUX DE PENSION TOUT FRAIS CONFONDU DE L'INSTITUT INTERNATIONAL D'AFRIQUE CENTRALE « IAC »

DIR1-1 Au moment du dépôt de son dossier de candidature au concours d'entrée dans les Filières des Sciences de la Santé et des Sciences de l'Ingénieur, les pièces ci-après sont exigées : a) - Photocopie de l'Acte de Mariage / OAI / Passeport en cours de validité ; b- Photocopie du Diplôme / Titre et des Relevés de Notes reçus ; c- Fiche de Demande d'Admission ou l'Année 2023-2024 à relayer au campus ; d- Engagement de Paiement de l'Intégralité des Frais de Pension (montant rempli et signé du Parent/Tuteur, en cas de Sélection) e- Frais de Concours. Proposé à chaque option et non remboursable, de 25 000 FCFA. Remarque A4 portant l'Adresse Complète du Candidat et 04 Protection Sociale dans les adresses de son lieu de domicile de dossier est la même. Tout Dossier incomplet est rejeté sans autre forme. **DIR2** : A la suite des résultats du concours, les Nouveaux Postulants Etudiants disposent d'un délai de Trois (03) jours après l'inscription au paiement des Frais d'Inscription (A1/B1) **DIR3** : A la suite du paiement des frais d'inscription, dans la limite des places disponibles, pour un abaissement favorable jusqu'à l'obtention de la Note d'Admission, tous les Nouveaux Postulants Etudiants des Niveaux I de nos filières de formation disposent d'un délai de Cinq (05) jours au maximum, pour le paiement des Frais d'Inscription (A1/B1) **DIR4** : A la suite du paiement des frais d'inscription, les Postulants Etudiants soumis à un Programme de Correction de Parcours, ont le droit de solliciter cette option, devra constituer, au moment de sa demande, un dossier comprenant les pièces ci-après : une Lettre de motivation, la Copie de la Note d'Admission, le Certificat de Paiement des Frais d'Inscription, le Certificat de Paiement des Frais de Scolarité (A5/B5) et des Filières des Sciences Economique et de Gestion ; Sciences Juridiques et Politiques ; et Management de la Protection Sociale, sont astreints au moment de la sollicitation des Notes Administratives et de la Lettre de Recommandation pièces essentielles à la recherche de leurs stages, au paiement de leurs Frais de Pension conformément à la mensualité du Mois, soit par la Voie A au niveau du siège auprès des Services Administratifs et Comptables, soit par la Voie B à la Banque et soit par la Voie C par tous autres moyens de Paiement à Distance communiqué par l'Administration. **DIR5** : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES : a- Les Postulants Etudiants en fin de Cycle (DAEU, Licence, Ingénieur des Travaux, Master, Doctorat d'Etat de Médecine, Doctorat Ph.D) sanctionnés par l'un de nos Diplômes de Cycle de Formation, après des services administratifs compétents, au plus tard le 15 Novembre de l'Année Académique en cours ; b- Les Etudiants en fin de Cycle (DAEU, d'équivalence à venir auprès de la Commission des Equivalences) une Copie certifiée de l'acte de naissance ; trois photocopies du diplôme à évaluer authentifié par l'ambassade du Tchad au Cameroun ; une photocopie certifiée conforme du diplôme à évaluer ; une photocopie certifiée conforme des diplômes antérieurs au diplôme à évaluer (BACC, Diplôme de Technicien et tout autre diplôme équivalent) ; trois photocopies de chaque diplôme ; un Curriculum Vitae daté et signé ; deux formulaires d'autorisation de l'usage en vue de solliciter des informations le concernant auprès de l'établissement ayant délivré le diplôme à relayer auprès de la Scolarité ; un CD contenant l'ensemble des documents de la demande ; une enveloppe au format A4 portant le nom et l'adresse du demandeur. Tout dossier incomplet est rejeté et sera repris sans autre forme de procédure. c- La Qualité d'Etudiant Régulier inscrit au titre de l'Année en cours, est acquise uniquement par tous les Postulants Etudiants, respect du Règlement Intérieur et du code vestimentaire de l'Institution e- Le non-respect d'un délai de formation de Mensualité rempli et signé du parent. f- Tout Postulant -Etudiant qui n'a pas été jugé admissible par le parent ou tuteur est astreint au paiement intégral de la somme des mensualités (et afférentes) (sans autre forme de procès). Les situations et les cas non énoncés dans les précédentes directives seront soumis aux conditions générales des mentions et feront l'objet d'application de la réglementation en vigueur. **Remarque**, vous êtes informés qu'un Frais de Scolarité est remboursable pour un motif que ce soit. f.

SIGNÉ, LE
 POUR LE PRESIDENT-DELEGUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
 ET PAR ORDRE

15 JUL 2024

INSTITUT INTERNATIONAL D'AFRIQUE CENTRALE